



**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 14 octobre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fièvre catarrhale ovine : Stéphane LE FOLL s'appuie sur l'avis du CNOPSAV pour poursuivre la mise en place de la stratégie de lutte

La Direction générale de l'alimentation a réuni hier, 13 octobre, et de façon exceptionnelle le Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) afin de faire un point de situation sur les mesures de gestion et de protection mises en place et de discuter de la stratégie à adopter en termes de vaccination et de zonage au vu de l'évolution de la situation.

Ainsi sur la base de l'avis du CNOPSAV et en conformité avec la législation européenne, Stéphane Le FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, a décidé :

- de fusionner les zones de protection et les zones de surveillance actuellement définies afin de n'avoir qu'une « zone réglementée » et d'y permettre ainsi tous les mouvements d'animaux ;
- de poursuivre la stratégie vaccinale établie depuis quelques semaines et dont l'objectif est de vacciner en priorité les animaux destinés aux échanges européens et à l'export vers les pays tiers ou les animaux impliqués dans la sélection des races.

Le ministre a également souhaité que les échanges entre les professionnels et ses services permettent de préciser rapidement les modalités de sorties d'animaux de la zone réglementée vers la zone indemne, en tenant compte des périodes d'inactivité vectorielle.

Stéphane LE FOLL souligne que dorénavant et déjà des discussions ont pu aboutir, notamment avec l'Espagne et que les discussions en cours avec l'Italie permettront d'exporter des animaux vaccinés 10 jours après la seconde injection au lieu des 60 jours prévus par la réglementation européenne. Il s'engage à poursuivre les négociations bilatérales avec ces pays mais aussi avec la Turquie et l'Algérie pour faciliter les exports de ruminants français, tout en apportant des garanties sanitaires sur le caractère indemne des animaux exportés.

Le ministre réaffirme enfin la mobilisation totale de l'Etat et de ses services aux côtés des professionnels.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture